

VOYAGE PROFESSIONNEL À LA FOIRE DE BOLOGNE 2018

Règlement

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, en partenariat avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne et Île-de-France, propose une opération en direction des auteurs-illustrateurs jeunesse lors de la Foire internationale du livre de Bologne.

Objectif : la Charte et les cinq régions partenaires souhaitent aider les jeunes auteurs-illustrateurs jeunesse à développer à l'international leur réseau professionnel lors de la Foire de Bologne, premier salon professionnel de l'édition jeunesse, et plus largement, les former à présenter leur travail et initier des contacts professionnels.

Public ciblé : les illustrateurs ou auteurs-illustrateurs ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de dix, sans critère d'âge, résidant en France métropolitaine.

Mise en œuvre : 12 auteurs/illustrateurs sont parrainés par 4 membres confirmés de la Charte, en amont du voyage et pendant la Foire. Ces parrains (ou marraines), choisis par le Conseil d'administration de la Charte, pourront les aider à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guider pendant la manifestation. Leurs expériences et leurs réseaux professionnels seront un apport important.

Candidatures :

Peuvent déposer une candidature au Voyage professionnel à Bologne les illustrateurs qui remplissent les critères suivants :

- Résider en France métropolitaine
- Avoir publié au minimum 1 ouvrage et au maximum 10 ouvrages

Le dossier de candidature doit contenir :

- La fiche d'inscription complétée
- Une lettre de motivation
- Une sélection d'illustrations
- Une bio-bibliographie
- Un justificatif de domicile
- Une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide au moins jusqu'à fin avril 2018
- Tout autre document jugé utile par l'auteur (maquettes de projets, livres, site Internet, revue de presse, etc.)
- Le présent règlement approuvé et signé

Les dossiers de candidature devront être envoyés en version papier le 21 octobre 2017 au plus tard, le cachet de la Poste faisant foi. En parallèle, le dossier doit être obligatoirement envoyé sous forme numérique en un seul fichier (.zip par exemple), son poids ne dépassant pas 50Mo.

Sélection :

Un jury composé au minimum de 4 parrains et/ou marraines et de 2 professionnels du livre se réunira en novembre 2017 pour sélectionner 12 auteurs au maximum. Parmi ces 12 lauréats, il y en aura 1 au minimum par région partenaire, les 7 autres pouvant venir de toute région.

La sélection finale sera annoncée début décembre 2017.

Les candidat-e-s sélectionné-e-s s'engagent à :

- Participer à deux journées de formation préparatoire au voyage, à Paris, au mois de janvier 2018 (dates communiquées à l'annonce de la sélection).
- Participer à une demi-journée de travail avec les parrains, dans leur région d'origine, au mois de février 2018.
- Prendre des rendez-vous professionnels, préparer leur book (illustrations, maquettes de projets, cartes de visite, etc.) avec l'aide de leur parrain/marraine chartiste, en amont du voyage.
- Être disponible aux dates de la Foire de Bologne du 25 au 28 mars 2018.
- Avoir une carte d'identité ou un passeport valide jusque fin avril 2018.
- Assister aux rendez-vous établis par la Charte à Bologne (rencontres, déjeuners, débats de la Foire du livre sélectionnés, visites d'expositions) ainsi qu'à ses propres rendez-vous professionnels (programme représentant environ 1/3 du temps sur place, le reste étant laissé en autonomie).

Programme des journées de formation :

- Présentation de la Foire de Bologne et indications sur les centres d'intérêt des différents pays.
- Présentation des documents à préparer (book – carte de visite – des documents à remettre – maquettes de projets).
- Présentation de maisons d'édition.
- Présentation d'autres partenaires : associations, institutions, lieux d'exposition... et du programme du voyage.
- Échanges sur les books avec des directeurs artistiques.
- Travail sur les books avec les parrains/marraines.

Prise en charge :

La Charte et les régions partenaires prennent en charge :

- Les 2 journées de formation à Paris (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux)
- Le voyage aller-retour Paris-Bologne ou Province-Bologne
- 3 nuits d'hôtel à Bologne
- Les petits-déjeuners
- 1 dîner professionnel le dimanche soir à Bologne
- Un per diem de 40 € par jour pour chaque illustrateur parrain ou lauréat

L'auteur sélectionné prend en charge :

- Le déplacement aller et retour de l'aéroport de Bologne/Centre ville de Bologne
- Son assurance voyage
- Tous les autres frais non mentionnés (constitution de son book, achats personnels, déplacements dans Bologne, etc.)

Les auteurs franciliens prennent en charge :

- Le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier et février.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport / gare de Paris.

Les auteurs des autres régions prennent en charge :

- Le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région.
- Le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation pour le travail du book avec le parrain en février.

Le projet de Voyage professionnel à la Foire de Bologne fait l'objet de demandes de subvention. En cas de non-obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidatures.

Date :

Nom et signature du-de la candidat-e, précédés de la mention « lu et approuvé » :